

### Présentation

La validation des acquis de l'expérience VAE est une des voies d'accès aux diplômes. Elle permet à toute personne engagée dans la vie active de voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP

### Public

Cette démarche est ouverte à tous. Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi ou bénévole vous pouvez vous engager dans un parcours VAE dès lors que vous justifiez d'au moins un an d'expérience professionnelle à plein temps. Toutes les activités, y compris bénévolat ou volontariat et indépendant sont prises en compte.

### La démarche

Le candidat doit **remplir un dossier** dans lequel il décrit les activités principales qu'il exerce ou a exercées, leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées. L'évaluation de ce dossier est suivie d'un **entretien avec le jury**. Le jury décide de valider tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle, des préconisations sont faites au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.

### Objectifs

**La prestation vise à guider le candidat tout au long de son parcours, dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).**

**L'accompagnement aide le candidat à valoriser ses expériences, facilite la construction du dossier et prépare à l'entretien avec le jury de validation.**

### Méthodes pédagogique mobilisées

Cette prestation s'organise sous forme d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels en présentiel et/ou à distance.

Accompagnement assuré par des méthodologues VAE, méthodes actives, entretiens réflexifs, entretiens d'explicitations. Ateliers d'écriture en sous groupe, entretiens collectifs, partage d'expérience.

**ATTENTION : L'engagement dans une démarche VAE peut être longue : de 12 à 24 mois (du ciblage du titre ou diplôme au passage devant le jury) :**

**Durée indicative de l'accompagnement :  
De 20 à 30 heures.**

**Démarrage de la prochaine session : Nous contacter**

### Contenus de l'accompagnement

#### Phase préliminaire

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.
- Définir et analyser le projet de VAE.
- Explorer le champ des certifications accessibles.
- Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement de l'accompagnement
- D'établir le dossier de demande de Recevabilité destiné à l'organisme certificateur

#### Phase de préparation du livret déclaratif

- Se présenter sur un plan personnel.
- Identifier et analyser l'expérience professionnelle : mise en évidence des compétences techniques et capacités liées aux emplois occupés.
- Formaliser les compétences au regard du répertoire opérationnel des métiers et des emplois et des référentiels diplômes/titres.
- Réunir et organiser les attestations et justificatifs.

#### Phase de préparation au passage devant un jury

- Entretien de simulation de passage devant un jury
- Exploration des réponses possibles
- Explication de ce qui pourrait faire défaut au dossier en cas de validation partielle ou de non-validation

### Modalités d'évaluation

**Questionnaire de satisfaction**

### Lieux de réalisation

7 Avenue François Coppée 93250 VILLEMOMBLE

### Accessible en transport en commun :

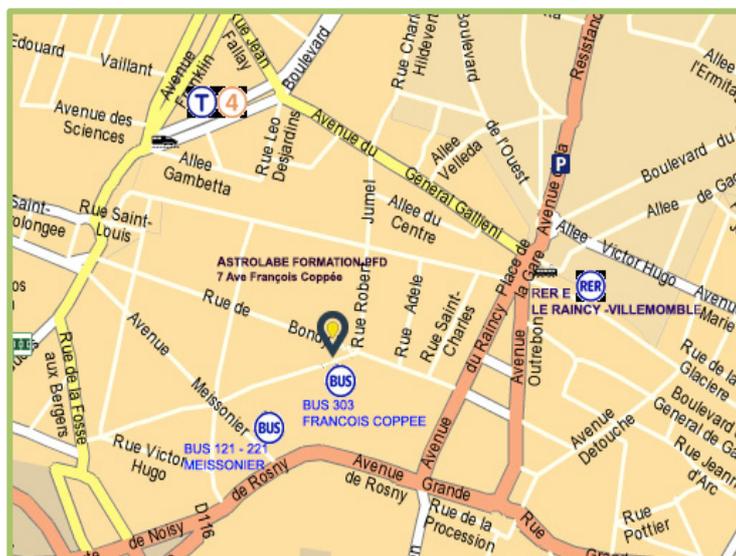
**RER E** : Le Raincy-Villemomble

**Tram T4** : Les coquetiers

**BUS** : 303-221-121-145 -114

Une partie des salles de formation et bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour tous besoins spécifiques, merci de contacter le référent handicap : [refhandi@astrolabeformation-pfd.org](mailto:refhandi@astrolabeformation-pfd.org)



### Les étapes :

**Étape 1 – Me renseigner** : étudier l'opportunité d'engager une démarche VAE au regard de mon projet professionnel.

**Étape 2 – Déposer le dossier de recevabilité (Livret 1)** : permettre aux organismes certificateur de vérifier que vous remplissez les conditions requises pour engager une démarche de VAE.

**Étape 3 – Déposer le dossier de validation (livret 2)** : ce dossier sera le support d'évaluation pour le jury. Vous pouvez demander à être accompagné pour cette étape.

**Étape 4 – Préparer l'évaluation finale** : il s'agit d'un entretien avec le jury pour échanger sur votre dossier de validation.

**Étape 5 – Obtenir le résultat** : décision du jury sur l'obtention totale ou partielle de votre certification ou refus.

**Étape 6** : Me faire accompagner en cas de validation partielle (un entretien avec un conseiller)

**Coût de l'accompagnement** : Nous consulter pour faire un devis.

**Pour information** : Diverses solution de financement sont possibles selon votre statut.

Nous vous accompagnons sur cette étape.

### Éléments d'assiduité

Les présences sont consignées dans une feuille d'émargement.

Remise en fin de formation du certificat de réalisation



Consulter notre site

### Informations / Renseignements

Pour toutes questions vous pouvez contacter l'accueil de notre centre au :

01 48 12 65 07 



Contactez l'assistante de formation

**Sonia POP**

[spop@astrolabeformation-pfd.org](mailto:spop@astrolabeformation-pfd.org)